

CANADIAN PARENTS FOR FRENCH

Concours d'art oratoire



Canada's French Public Speaking Contest

Le concours a pour but de stimuler l'intérêt des élèves de langue anglaise pour l'apprentissage du français et de renforcer l'intérêt que les élèves francophones prennent à l'étude de leur langue maternelle.

Règlements

1. Les discours doivent être un travail original de l'étudiant.
2. Il doit y avoir un minimum de gestes pour éviter des pénalités. Les poèmes, les chansons et les autres pièces dramatiques ne sont pas acceptables.
3. Il est interdit d'utiliser des visuelles. Ceci inclut des affiches, des vêtements à logos et tout autre symbole relié au sujet du discours.
4. Les participants ne doivent pas s'identifier ni par école, ni par conseil scolaire.
5. L'exposé doit être appris par cœur. Les élèves peuvent se servir de fiches de référence comprenant les points principaux. L'usage d'un microphone n'est pas permis. L'usage d'un lutin est optionnel.
6. Les élèves du primaire (des 5e et 6e années) doivent prononcer un discours de 2 à 4 minutes et ceux de la 7e à la 12e année de 3 à 5 minutes. Les élèves qui prononcent un discours d'une durée inférieure ou supérieure au temps prévu seront pénalisés.
7. Après le discours, chaque participant sera posé deux ou trois questions reliées au discours.
8. Les discours sont évalués par des juges impartiaux. L'évaluation est effectuée en fonction des critères officiels. Les fiches d'évaluation demeurent la propriété de l'organisme parrain, qui en assure la confidentialité.
9. Les élèves doivent être présents et prêts à participer dans leur catégorie à l'heure de début du Concours. Seulement les étudiants présents dans leur salle de classe désignée et dans leur catégorie désignée seront évalués par les juges.

Les élèves doivent s'assurer qu'ils comprennent ces règlements avant d'y participer.



The objective of the competition is to stimulate the interest of English-speaking students in the learning of French and to reinforce the interest of Francophones in their mother tongue.

Rules

1. Speeches must be an original work by the student.
2. Gestures must be kept to a minimum to avoid penalty. Poems, songs and dramatic pieces are not appropriate.
3. No props are permitted; this includes posters, clothing with logos of any kind, and symbols related in any way to the topic of the speech.
4. Students must not identify themselves by school or school board.
5. The presentation must be committed to memory. Cue cards with key points will be allowed. Microphones are not permitted. The use of a lectern is optional.
6. Grade 5 and 6 students will speak for 2 to 4 minutes. Students in Grades 7 to 12 will speak for 3 to 5 minutes. Students whose speeches are over or under the allotted time will be penalized.
7. After each speech, participants will be asked two or three questions related to the speech.
8. Speeches are evaluated by a jury of impartial judges. Evaluations are based on the official criteria. The judging forms remain the confidential property of the sponsoring organization.
9. Students must be present and ready to compete in their category at the starting time for the Concours. Only students who have presented in their assigned classroom in their designated category will be evaluated by the judges.

All students should make sure that they have read and understood these rules before participating.